

Interprofession Raclette du Valais AOP

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assemblée des délégués de l'IPR du 17 avril 2026 à Sion

Un exercice réussi et des perspectives positives

L'Assemblée des délégués de l'Interprofession Raclette du Valais AOP (IPR) s'est tenue le 17 avril 2026 à Sion, sous la présidence de Malvine Moulin. Elle a réuni des représentantes et représentants de l'ensemble de la chaîne de valeur – des producteurs de lait aux fromagers, en passant par les affineurs et les acteurs de la commercialisation. Les points statutaires étaient au cœur de la séance, notamment la présentation du rapport d'activité, l'approbation des comptes annuels ainsi que la présentation d'une étude sur la création de valeur ajoutée réalisée par la BFH-HAFL, la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires à Zollikofen.

Un exercice couronné de succès

L'exercice écoulé peut être qualifié de succès pour l'IPR et ses membres. Les objectifs fixés ont non seulement été atteints, mais la création de valeur ajoutée pour l'ensemble de la branche a également été renforcée. De nombreuses fromageries ont par ailleurs remporté d'excellents résultats lors de concours nationaux et internationaux. Ces succès sont le fruit de l'engagement de tous les acteurs de la filière – producteurs de lait, fromagers, affineurs et distributeurs – ainsi que de la confiance des consommatrices et consommateurs envers le Raclette du Valais AOP et les autres spécialités fromagères valaisannes au lait cru.

Production en hausse et demande stable

En 2025, la production de Raclette du Valais AOP a atteint 2'006 tonnes, soit une augmentation de 50 tonnes (+2,6 %) par rapport à l'année précédente. La situation du marché est saine : la demande sur le marché intérieur a progressé, tandis que les exportations sont restées stables.

Un positionnement clair en tant que « L'Original »

La hausse des coûts de production, l'évolution des habitudes de consommation et l'intensification de la concurrence internationale nécessitent des approches innovantes. En 2025, l'IPR a mis en œuvre diverses mesures pour promouvoir le Raclette du Valais AOP et les autres spécialités fromagères valaisannes.

Parmi celles-ci :

- le renouvellement de la campagne nationale « L'Original » ;
- la refonte de la campagne cantonale pour les fromages d'alpage valaisans ;

- une forte présence lors d'événements majeurs, notamment les Championnats du monde de ski alpin à Saalbach et les Championnats du monde de VTT en Valais.

En outre, l'organisation a participé à plus de 25 événements cantonaux et nationaux et a mené de nombreuses actions, dont :

- près de 100 journées de dégustation dans le commerce de détail ;
- un grand concours en ligne ;
- une présence renforcée sur les réseaux sociaux ;
- la participation à des salons en Suisse et à l'étranger.

Si la Suisse reste un marché prioritaire, la promotion internationale demeure essentielle, en particulier en Allemagne, dans les pays du Benelux et en France.

Une création de valeur durable

Face à l'évolution rapide du marché, l'IPR a mandaté une étude externe afin d'effectuer un état des lieux et un contrôle stratégique. Présentée par Ashley Allemann-Young, l'étude réalisée par la BFH-HAFL démontre que la chaîne de valeur ajoutée du Raclette du Valais AOP génère non seulement des retombées économiques directes pour la branche, mais aussi d'importantes valeurs ajoutées non monétaires pour le canton du Valais.

Des perspectives encourageantes

Malgré un contexte géopolitique et économique international incertain, l'IPR aborde l'année 2026 avec confiance.

Les priorités restent :

- le développement continu de la promotion des ventes ;
- le positionnement clair du Raclette du Valais AOP comme « L'Original » ;
- le renforcement de la confiance dans les produits régionaux valaisans certifiés ;
- la valorisation d'autres fromages au lait cru du Valais ainsi que des mélanges pour fondue de haute qualité.

Sion, le 17.04.2026

Renseignements

- Malvine Moulin, Présidente de l'IPR : 078 / 752 47 08
- Urs Guntern, Directeur de l'IPR : 079 / 418 78 72